



c'était en 2012...





PRECISION

Marssac info, journal municipal
d'information

Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la
participation des commissions
municipales et des associations
Création et mise en page :

P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépôt légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :
8h30 - 12h et 13h30 - 17h
mercredi : 8h30 - 12h
vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 16h
samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.marssac-sur-tarn.fr



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

[sommaire]

Les travaux sur notre commune	p 3
Le recensement, chacun de nous compte	p 4
Les agents recenseurs de votre commune	p 5
La gendarmerie recrute	p 5
Guide pratique des marchés de l'électricité et du gaz	p 5
Retour en images :	
- Noël du personnel	p 6
- La cantine a fêté Noël	p 7
- Nos aînés ont fait la fête	p 8 & 9
Compte-rendu du Conseil Municipal	p 10 à 20
Un enfant, un arbre	p 21
Marssac sous la neige	p 21
Un concert de Noël très réussi	p 22
Lutte contre les cambriolages : le référent sécurité de la police nationale vous conseille	p 23
«Autan pour soi», des activités pour tous	p 24
Besoin d'échanger, de rompre votre isolement ?	p 25
Marssac Volley Club fait la fête au Laser Quest	p 25
Vide dressing du Comité des Fêtes	p 26
Numéros utiles	p 26
La Gymnastique volontaire vous propose son Atelier Gym'mémoire	p 27
Gala de Mélodie N'Sol	p 27
Marssac Aventure, bilan et projets	p 28 & 29
Au revoir Madame la Directrice	p 29
Carton plein pour les Amis de l'Ecole !	p 30
Ecole, interventions musicales en 2012/2013	p 31
La vieille cantine, bibliothèque associative	p 32
Marssac Rugby XIII s'équipe	p 33
Voeux du Maire : photos et discours	p 33 à 36
Dernière minute : le règlement communautaire de voirie entre en vigueur	p 36

Erratum

Nous avons oublié de publier le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2012 dans nos colonnes. Il est disponible sur notre site Internet : www.marssac-sur-tarn.fr. Avec nos excuses.



Les travaux sur notre commune



Travaux de peinture à la salle polyvalente

Au fil du temps, de nombreuses traces noires, de doigts, de ballons, de chaussures... s'étaient accumulées sur le bas des murs intérieurs de la salle polyvalente. C'est Monsieur Pons qui, à quelques jours de sa retraite, a pris les choses en main pour les nettoyer et leur rendre couleur.



Du côté du dojo

Les fixations des tapis muraux installés tout autour des tatamis s'étaient abîmées et devenaient même dangereuses. Elles ont toutes été changées.

Des pompes mieux protégées du gel

Il fallait isoler le local abritant la pompe d'arrosage du stade Désiré Gach ainsi que celle des espaces verts de la mairie pour les mettre à l'abri du gel. C'est chose faite depuis début janvier.

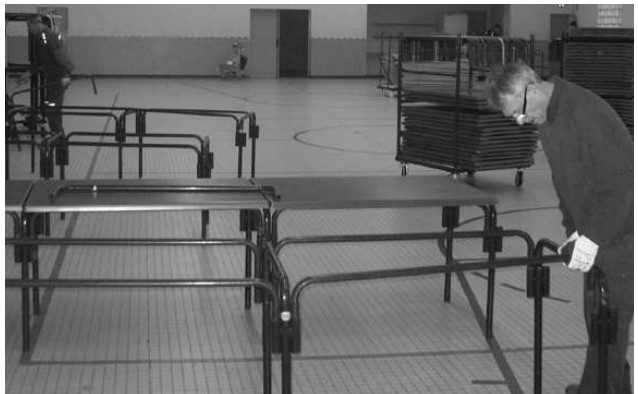
Du côté des écoles et du CLAE

Les moteurs défectueux des volets roulants ont été remplacés en maternelle et les chéneaux du bâtiment cantine ont été nettoyés. A l'école primaire, des plaques de protection stratifiées ont été mises dans les sanitaires. Au CLAE c'est une porte supplémentaire qui a été installée pour empêcher l'accès de la douche aux tout petits, volontiers attirés par les jeux d'eau.



Grillage réparé à l'aire multisport

Une partie du grillage de la clôture du terrain multisport, côté salle polyvalente, s'était dégradée au fil du temps, ce qui pouvait être cause de blessures pour les nombreux jeunes qui fréquentent cette aire de jeux. Il a été remplacé.



Préparatifs de fête pour le repas des aînés...

Dés la veille, nos agents municipaux étaient à l'œuvre pour nettoyer et installer tables et chaises destinées aux quelques 180 inscrits. Les élus ont ensuite pris le relais pour la décoration de la salle.





Le recensement, chacun de nous compte



SUIS-JE CONCERNE(E) PAR LE RECENSEMENT CETTE ANNEE ?

Vous habitez une commune de moins de 10 000 habitants : le recensement est réalisé une fois tous les 5 ans.

COMMENT L'ENQUETE EST ELLE REALISEE ?

Votre agent recenseur viendra chez vous **à partir du jeudi 17 janvier 2013** (31 janvier à la Réunion). Il vous donnera deux questionnaires : une feuille de logement par foyer et un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous. Il vous remettra aussi une notice d'information pour vous guider. Si vous le souhaitez, votre agent recenseur peut vous aider à compléter vos questionnaires. Une fois remplis, vous n'avez plus qu'à les lui remettre.

JUSQU'A QUAND PUIS-JE REMETTRE MES QUESTIONNAIRES ?

Vous habitez une commune de moins de 10 000 habitants : **vous avez jusqu'au samedi 16 février** (2 mars pour la Réunion).

QUE SE PASSE-T-IL SI JE SUIS SOUVENT ABSENT(E) ?

Si vous êtes souvent absent de chez vous, vous pouvez :

- confier vos questionnaires, remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur ;

- ou alors, les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il apporte aussi des informations comme leur âge, les professions exercées, les transports utilisés, les déplacements quotidiens, les conditions et le nombre de logements, etc.

Ses résultats aident, par exemple, à prendre des décisions publiques en matière d'équipements collectifs, comme les écoles ou les hôpitaux. Ils aident aussi les professionnels à mieux connaître les caractéristiques des logements, les entreprises à mieux estimer les disponibilités de main d'œuvre. Ils sont également très utiles pour les associations pour répondre au mieux aux besoins de la population.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est indispensable de participer au recensement.

LE RECENSEMENT RESPECTE-T-IL MA VIE PRIVEE ?

Le recensement de la population est une opération entièrement sécurisée. D'abord, il respecte les procédures de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Ensuite, l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est le seul organisme qui peut exploiter vos questionnaires. Il est donc impossible que vos informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal. Enfin, toutes les statistiques liées au recensement sont anonymes.

Votre agent recenseur, comme toutes les personnes qui ont accès à vos questionnaires, est tenu au secret professionnel. Toutes vos réponses sont donc strictement confidentielles.

COMMENT PUIS-JE RECONNAITRE MON AGENT RECENSEUR ?

Votre agent recenseur a toujours avec lui sa carte tricolore, avec sa photo, signée par le maire. Cela prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

POURQUOI MA REPONSE EST ELLE IMPORTANTE ?

Que vous habitiez un immeuble, une maison individuelle, une résidence universitaire, une caserne militaire, une caravane... ou que vous n'ayez pas de logement, vous êtes concernés par le recensement.

C'est parce que chacun remplira et renverra ses questionnaires dans les temps, que nous aurons des résultats de qualité, utiles à tous.

Participer au recensement de la population, c'est aussi une obligation, aux termes de la loi. Mais avant tout, c'est un acte civique.

COMMENT PUIS-JE CONNAITRE LES RESULTATS DU RECENSEMENT ?

Tous les résultats du recensement sont disponibles sur www.insee.fr.



Les agents recenseurs de votre commune



Carole Iorio



Audrey Brunet



De gauche à droite : Maryvonne Escudier, Rosalde Sannicolo, Raymonde Combes et Véronique Nobile

Réservez-leur le meilleur accueil !

Communiqué : la gendarmerie recrute

Gendarme, un métier d'avenir. La gendarmerie recrute 3500 sous-officiers et 7500 Gendarmes Adjoints Volontaires.

Avec ou sans diplôme, âgé de 17 à 36 ans, vous êtes dynamique, ouvert sur le monde qui vous entoure, vous avez un esprit d'équipe, vous souhaitez être au service des citoyens, exercer un métier aux missions variées et acquérir une expérience professionnelle reconnue (prévention de la délinquance, enquêtes judiciaires, protection de l'environnement, assistance et secours à la population...)

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à votre Mairie, mais également à la Brigade de Gendarmerie la plus proche de votre domicile, ou en composant le 0820 220 221 (0.09 ttc/mn) et sur le site internet

www.lagendarmerierecrute.fr



Le guide pratique de l'électricité et du gaz naturel est disponible en Mairie ou en téléchargement sur le site marssac-sur-tarn.fr. Vous y trouverez des informations pratiques et des conseils, les obligations des fournisseurs et les litiges. Vous y découvrirez également toutes les informations concernant vos droits et comment saisir le Médiateur National en cas de besoin.

www.marssac-sur-tarn.fr
www.energie-info.fr
www.energie-mediateur.fr





Noël du Personnel

C'est une soirée très sympathique qui a réuni les agents municipaux et les élus pour le traditionnel Noël du personnel. En l'absence de Madame le Maire, retenue par ses obligations à la Communauté d'Agglomération, c'est Monsieur Bruno Ladoucette qui a accueilli les participants et présenté les vœux de la municipalité. Le Père Noël, très attendu des plus petits, n'a pas manqué le rendez-vous des cadeaux au pied du sapin. Ce moment de convivialité et d'échanges s'est terminé autour d'un copieux buffet.





La cantine a fêté

Noël

Ambiance très chaleureuse et beaucoup de monde pour le repas de Noël de la cantine qui a réuni 240 enfants. Tout le personnel municipal de la cuisine et de la cantine ainsi que les agents du CLAE étaient mobilisés pour la circonstance. Ils ont été aidés par le renfort de deux agents



administratifs et de deux élus, Véronique Bosc et Gilbert Roche, venus prêter main forte pour le service.

Madame Bouyssier, la cuisinière, avait préparé pour la circonstance, un menu très festif dont le final, un gâteau Etoile fraise framboise, a connu un beau succès.





Nos aînés ont fait la fête

C'était vraiment la fête à la salle polyvalente ce 12 janvier pour fêter avec nos aînés l'entrée dans la nouvelle année. Il faut dire que Madame Lydie Picaronie et tous les élus autour d'elles n'avaient pas ménagé leur peine pour que la fête soit réussie. L'excellent repas servi par la maison Roustit a fait l'unanimité des quelques 180 convives. Coup de chapeau aussi à l'animation assurée par Henri Ben, doué d'un réel talent de chanteur et de musicien. Les danseurs ont apprécié de tourner sur la piste quand les moins alertes ont eu plaisir à écouter des chansons de toujours.

Et nous avons eu le plaisir d'applaudir aussi Messieurs Doat et Alaux qui se sont joints à lui le temps de quelques airs d'accordéon. Ce n'est qu'en fin d'après-midi que les derniers danseurs ont quitté la piste. Quel bon moment nous avons passé là !







- CONSEIL MUNICIPAL n°12/08 -

Compte-rendu de séance
du vendredi 30 novembre 2012
Ouverture de séance à 20h30

L'an deux mille douze et le vendredi trente novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire,
Bruno LADOUETTE, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE,
Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjoints,
Jean BANQUET, Bruno DORÉ, Dominique FERRIERE,
Jean-Charles NEHR, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON,
Christelle SUAUI, Isabelle VILAS, Jean-François VINCENT
Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Pascal CREPIN représenté par Anne-Marie ROSÉ
Véronique BOSC représentée par Isabelle VILAS
Christiane GELIS représentée par Jean-Charles NEHR

Secrétaire de séance :

Anne ROUMEGAS-PORCHE
Date de convocation : 24/11/2012

Le compte-rendu de la séance du 26 octobre dernier est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Administration Générale

1. Projet de salle omnisport : lancement de la consultation pour le choix d'un cabinet d'architecte
2. Fonctionnement de la cantine à compter de la rentrée 2013
3. Recensement de la population 2013
Personnel
4. Avancement de grade
5. Création d'un poste de Technicien territorial
6. Contrat des risques statutaires du personnel
7. Protection sociale complémentaire des agents
8. Document unique
9. Frais de déplacements des agents lors des formations professionnelles
10. Changement d'horaires des agents techniques et administratifs

Finances

11. Transfert de l'actif de la voirie à la C2A
12. Convention de mise à disposition des services de la

commune au profit de la C2A
13. Décision modificative n°2

Urbanisme

14. Proposition de nom de rue et numérotation

Affaires scolaires

15. Séjour découverte 2012
 16. Tarifs complémentaires cantine
- Questions diverses

1 - PROJET "COMPLEXE OMNISPORT" PASSATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE,
Adjointe en charge des finances et des entreprises

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE rappelle que la collectivité a confié un audit financier au cabinet Ressources Consultants Finances afin d'étudier la santé financière de la commune et ses possibilités d'investissement dans le futur, notamment au regard du projet de construction d'un complexe omnisports. La commission des finances s'est réunie le 6 novembre afin de déterminer le montant que la collectivité peut envisager raisonnablement d'investir pour cet équipement tout en conservant une enveloppe investissement pour les autres travaux et en maîtrisant la pression fiscale. Elle présente une synthèse du travail de la commission, sous forme d'un power-point, en rappelant les premiers éléments de chiffrage du projet estimé par un économiste, sur la base du cahier des charges établi par les élus, les hypothèses de la prospective financière ainsi que les principes de bonne gestion retenus par la commission finances. A savoir conserver une épargne nette de 250 Keuros minimum, limiter le poids de la fiscalité et maintenir une annuité de dette toujours inférieure à l'épargne nette.

Elle rappelle aussi les pistes de recettes nouvelles qui peuvent être envisagées mais qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude de Ressources Consultants Finances. A savoir les futures taxes foncières de la zone Eco2Rieumas, la fin de la participation de la commune au budget d'aménagement de la ZAC du Bourdelas lorsque le programme sera achevé, et la possibilité de subventions ou de produits nouveaux. Leur montant ne peut être cependant déterminé à ce jour.

Elle rappelle également qu'EDF dénie toujours à la collectivité le droit de bénéficier de la rente électrique lié au terrain communal sur lequel le complexe omnisports devrait être construit et qui assurerait une fourniture



d'énergie électrique à un prix très avantageux. Si la commune parvient à faire valoir ses droits, cela permettra de faire des économies importantes dans le budget de fonctionnement sur ce nouvel équipement.

Elle indique aussi la possibilité pour la commune de diminuer le montant de la retenue sur allocation de compensation liée au transfert de la compétence voirie en 2010. En effet la collectivité avait accepté que cette retenue soit plus importante que celle qui aurait dû s'appliquer (+ 100 000 euros/an) afin de réaliser la requalification de la rue des Peyragues, chantier voirie très important. Elle rappelle que dans le même temps la commune avait obtenu de la Communauté d'Agglomération la garantie d'une clause de revoyure qui permettra d'abaisser le montant de cette retenue à partir de 2014, si le Conseil municipal le décide.

Concernant la rente électrique, monsieur Jean BANQUET indique qu'il considère qu'il faut assigner EDF au tribunal pour l'obliger à reconnaître le droit de la commune à en bénéficier. Il rappelle que tous les avis des trois avocats consultés par la SEM 81 ou la commune convergent pour contredire la position d'EDF. Aucun n'émet de doute sur ce droit. Madame le Maire indique qu'elle craint que la commune s'engage dans un contentieux long et coûteux face aux services juridiques d'EDF. Elle précise que la commune a interrogé sa compagnie d'assurance pour savoir si le contrat de protection juridique qu'elle a signé permettrait une prise en charge partielle ou totale des frais à engager. Tout en reconnaissant ce risque, monsieur Jean BANQUET fait remarquer que le coût estimé à ce jour est très faible au regard du prix d'achat de cette rente et que l'on pourra toujours stopper cette procédure si elle devenait trop coûteuse et prenait une tournure au désavantage de la commune; il juge que le manque à gagner est trop important pour y renoncer dès maintenant.

Il présente ensuite des tableaux comparatifs sur l'endettement des communes du Tarn qui confirment que la commune de Marssac se trouve à ce jour modérément endettée. Il attire cependant l'attention des élus sur la nécessité de veiller, pendant la phase d'étude de ce projet, à ce que son coût reste dans les limites d'un endettement supportable par la commune.

Madame Isabelle VILAS souhaite savoir si le fait de lancer la procédure de choix du cabinet d'architecte oblige la commune à engager par la suite les travaux quel que soit le montant de ceux-ci.

Madame le Maire précise que la procédure qui va être lancée aura une tranche ferme et une tranche condition-

nelle. Cela permettra de faire travailler un cabinet d'architecte sur le projet afin de pouvoir monter des dossiers de subventions tout en se conservant le droit de ne pas aller au-delà si le projet s'avère incompatible avec les moyens financiers de la commune.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE rappelle les orientations retenues par la commission finances :

- Retour à une retenue sur allocation de compensation conforme à la moyenne des communes de la strate, ce qui se traduira par une ressource supplémentaire dans le budget de fonctionnement et permettra une augmentation de l'épargne nette de la commune. Cette démarche permet d'éviter une augmentation structurelle de l'imposition.

- Choix du principe d'un effort fiscal concentré sur l'année de démarrage des travaux pour faire place ensuite à une augmentation modérée du taux de la fiscalité ménage. Cette solution permet de conserver une capacité d'épargne toujours supérieure à l'annuité de la dette et de ne pas sanctionner les autres projets des prochaines équipes municipales.

Le montant maximum de la dépense ne peut dépasser 2 000 000 euros TTC, hors subventions et produits exceptionnels.

DELIBERATION :

Suite aux conclusions de l'analyse prospective des finances de la commune réalisée par le cabinet Ressources Consultants Finances, les membres de la commission finances ont déterminé le montant que la commune peut envisager d'investir pour le projet de complexe omnisports, hors produits exceptionnels et subventions, tout en conservant une enveloppe investissement pour répondre aux autres besoins de la commune et en contenant la pression fiscale. Une présentation de la synthèse du travail de la commission a été faite aux élus.

Suite à cette présentation, il est proposé aux élus de lancer la consultation en vue de retenir le maître d'œuvre du projet et de solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels.

Cet appel à candidature se fera sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à 15 voix pour et 2 abstentions

- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation en vue de retenir le maître d'œuvre du projet de construction d'un complexe omnisports.

2 - CANTINE SCOLAIRE : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES EN VUE DE LA FOURNITURE DES





REPAS PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire rappelle que la cuisine de la cantine scolaire date de 1983. A l'origine, le restaurant scolaire était attenant à la cuisine. Depuis une nouvelle salle de restaurant a été construite dans les bâtiments de la maternelle. La cuisine s'est donc trouvée éloignée de plusieurs centaines de mètres du lieu où sont servis les repas. De ce fait elle a pris le caractère de cuisine centrale, c'est-à-dire d'un équipement qui livre ses repas par transport, en liaison chaude, à l'extérieur. Une moyenne de 200 repas sont ainsi actuellement fournis chaque jour à l'école. La cuisine doit donc répondre aux normes réglementaires qui s'appliquent aux cuisines centrales.

La commission cantine-vie scolaire a confié une mission d'audit à un cabinet spécialisé afin de mesurer l'écart entre l'existant et les exigences réglementaires. Il en résulte une obligation, à minima, d'agrandir les locaux actuels. Il est à noter que la capacité d'agrandissement sur place ne permettrait de fournir au maximum que 240 repas jour.

La commission cantine-vie scolaire, au vu des travaux qui devraient être faits, propose de faire appel à un prestataire extérieur pour la fourniture des repas à partir de la rentrée scolaire 2013.

Madame le Maire rappelle que la cuisinière actuellement en poste prend sa retraite fin août 2013 et qu'un autre poste sera proposé à la personne qui l'aide à la préparation des repas.

Elle insiste sur l'importance que les élus accordent à la qualité des repas servis à la cantine. Il sera exigé du futur prestataire qu'il donne toutes garanties sur sa capacité à maintenir cette qualité et sur la possibilité qui sera donnée aux parents d'apporter leur avis sur les repas servis aux enfants.

DELIBERATION :

Madame le Maire rappelle qu'une mission d'audit structurel de la cuisine de la cantine a été confiée à la société SEHC afin d'évaluer la pérennité de l'équipement au regard de la réglementation relative à la restauration collective. Un compte-rendu des conclusions de cet audit a été présenté aux élus le 23 novembre.

Au vu des conclusions de l'audit et des éléments d'information et de réflexion apportés par la commission cantine et exposés en réunion d'élus le 26 octobre, il est proposé de fermer la cuisine de la cantine à la fin de l'année scolaire et de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de services, selon la procédure

adaptée, pour la fourniture des repas à partir de la rentrée prochaine. Il est précisé que la fermeture de la cuisine n'entraînera pas de suppression de postes pour le personnel.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la fermeture de la cuisine de la cantine à la fin de l'année scolaire 2012-2013

- AUTORISE Madame le Maire à lancer un marché de services selon la procédure adaptée pour la fourniture et éventuellement la livraison des repas qui seront servis à la cantine scolaire à partir de la rentrée prochaine.

3 - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de recruter des agents recenseurs pour la campagne de recensement 2013. Etant donné le nombre de logements à enquêter, il est nécessaire de recruter au maximum sept agents pour la période allant du 17 janvier au 16 février 2013. Ces agents sont rétribués au nombre d'imprimés retournés en mairie et peuvent prétendre au remboursement de frais de déplacement. Elle indique que la commune percevra une dotation de l'Etat d'un montant de 6 547 euros pour couvrir tous les frais engagés pour mener à bien le recensement de la population de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

- AUTORISE Madame le Maire à créer au maximum sept emplois occasionnels d'agents recenseurs et à procéder au recrutement correspondant.

- CONFIRME que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2013.

4 - AVANCEMENTS DE GRADES

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

VU la proposition de la commission du personnel, réunie le 19 octobre 2012 approuvant l'avancement de grade de deux agents, du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe au



grade d'adjoint technique 1^{ère} classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la transformation des postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe en poste d'adjoints techniques 1^{ère} classe, Cette transformation est prise en compte à compter du 4 juillet 2012 pour l'agent promu suite à la réussite d'un examen professionnel attestée par le Centre de Gestion le 4 juillet 2012. Elle est prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2013 pour l'agent promu suite à inscription sur le tableau d'avancement de grade 2013.
- MODIFIE la liste des effectifs en conséquence.

Monsieur Bruno DORÉ questionne Monsieur Bruno LADOUCKETTE, afin de connaître les critères utilisés par la commission du personnel pour organiser l'avancement de grade des agents. Celui-ci lui indique l'ancienneté et l'âge dans le grade.

5 - CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

Considérant l'inscription de Monsieur JAMMES Christophe, responsable des services techniques, sur la liste d'aptitude, suite à la réussite du concours de Technicien Territorial,

Considérant qu'il avait, jusqu'au 30 novembre 2012, un statut de contractuel de droit public, rémunéré sur l'indice,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste de Technicien Territorial à temps complet, à compter du 1^{er} décembre 2012
- DIT que Monsieur JAMMES conservera son indice actuel
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence

6 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE OUVERT A ADHESION FACULTATIVE, GARANTISSANT LES RISQUES FINANCIERS LIES A LA PROTECTION SOCIALE STATUTAIRE DES PERSONNELS TERRITORIAUX POUR LA PERIODE 2013-2016 AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT, CHOIX DES

GARANTIES, DELEGATION DE GESTION AU CENTRE DE GESTION

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

Madame le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Elle rappelle à ce propos :

- que la Commune a, par la délibération du 2 mars 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

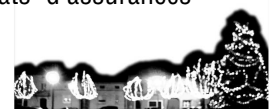
- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats de cette négociation et la décision du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 28 juin 2012 de retenir l'offre du groupement GENERALI Assurances - SOFCAP, cette offre ayant été jugée économiquement la plus avantageuse après avis de la Commission d'appel d'offres du CDG,

Elle propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion du Tarn lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances





souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU les articles L 140-1 et suivants du Code des assurances,

VU le Code des Marchés publics,

VU la délibération en date du 2 mars 2012 relative à la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2013-2016, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,

VU la négociation engagée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre du marché négocié engagé,

VU les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Tarn n°17/2012 et 18/2012 du 28.06.2012 procédant à l'attribution du marché et autorisant la conclusion de conventions de délégation de gestion,

VU le projet de convention de délégation de gestion proposé par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la FPT du Tarn a retenu le groupement GENERALI - SOFCAP dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT l'offre tarifaire et les garanties proposées par le dit groupement,

DECIDE :

- D'ADHERER à compter du 01.01.2013 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement GENERALI (compagnie d'assurance) - SOFCAP (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que

toutes pièces annexes,

- CHOISIT pour la commune les garanties et options d'assurance suivants (Reportez-vous au détail des garanties proposées par le contrat) :

- POUR LES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

TOUS RISQUES : DECES + ACCIDENT DE SERVICE et MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE ORDINAIRE+ LONGUE MALADIE + MALADIE DE LONGUE DUREE + MATERNITE + PATERNITE,

Garanties sans franchise au taux de 6.70%

- POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL, AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PRIVE Y COMPRIS CONTRATS AIDES, effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre :

TOUS RISQUES : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE GRAVE + MATERNITE + PATERNITE + MALADIE ORDINAIRE

Garanties sans franchise au taux de 1.16 %

- DELEGUE au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 1/01/2013 et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31/12/2016

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations versées par la collectivité à l'assureur lequel est habilité, par le contrat groupe conclu avec le CDG, à les prélever pour le compte de ce dernier et à les lui rétrocéder.

Les missions confiées au Centre de gestion sont entre autres les suivantes :

D'une manière générale :

- La mise en œuvre d'études statistiques (évolution et comparaison),

- L'aide à la programmation et suivi des contrôles médicaux (contre visite, expertise médico-administrative),

- La mise en place d'actions de prévention de l'absentéisme et des accidents du travail,

- La mise en œuvre d'appuis en matière de maintien dans l'emploi et de reclassement professionnel,

- L'aide à la mise en œuvre du recours contre les tiers responsables,

- Une assistance juridique spécialisée dans le statut de la



Fonction Publique Territoriale,

- L'aide à la réinsertion professionnelle à destination des agents en arrêt prolongé pour cause psychologique et consistant en des séances de prise en charge psychologique (dispensées par des psychologues) visant à les réinsérer,
- La mise en œuvre de prestations en matière de médecine professionnelle..., etc

En terme d'assistance à l'adhésion au contrat :

- Engagement d'une procédure de marché public pour la conclusion d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, mise en œuvre de publicités de niveau européen, mise en concurrence d'assureurs,
- Fourniture de modèles et assistance dans les formalités d'adhésion au contrat..., etc

En terme d'assistance dans la gestion du contrat :

- Assistance dans les déclarations annuelles à produire pour l'exécution du contrat
- Aide dans le suivi d'exécution du contrat
- Aide dans la gestion des risques statutaires et notamment de maladie et accident de travail:
 - renseignement statutaire
 - envoi de modèles
 - orientation dans les démarches de saisine du Comité médical, de la Commission de Réforme, des instances de la Sécurité sociale,
 - établissement de modèles d'arrêtés de placement en maladie,
 - calcul des droits à traitement pendant la maladie
 - relais dans la mise en œuvre du contrôle médical..., etc
- Mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels, en matière d'hygiène et de sécurité et d'actions en matière de handicap-reclassement professionnel
 - circulaires et notes, actions d'information,
 - actions de formation diverses,
 - réunions d'information..., etc

La gestion du marché public d'assurance s'effectuera dans les conditions prévues par la convention de gestion établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de gestion, ayant pour objet l'accomplissement des missions sus-énumérées, établie entre le Centre de gestion du Tarn et la commune.

7 - COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE : GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE - PARTICIPATION DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE PARTICIPER, à compter du 1^{er} janvier 2013, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents municipaux, dans le cadre de la procédure dite de labellisation,

- DE VERSER une participation annuelle de 102 euros, pour un temps plein, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Le montant de cette participation sera indexé sur l'évolution de la valeur de l'indice. Pour les agents à temps non complet, la participation sera calculée au prorata du temps de travail.





- DIT que ce projet sera soumis au Comité Technique Paritaire, pour avis.

8 - DOCUMENT UNIQUE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

Madame le Maire informe l'assemblée de la possibilité, pour la collectivité, de bénéficier, par convention, d'une aide du service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn pour la mise en œuvre de prestations dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Cette convention définit les conditions pratiques et financières d'intervention du service Prévention du Centre de Gestion. Valable pour une durée ferme de trois ans, elle ouvre droit à différentes prestations :

Mission d'inspection des règles d'hygiène et sécurité
Accompagnement à l'évaluation des risques professionnels et à la rédaction du document unique.
Autres prestations liées à l'hygiène et la sécurité

Chaque prestation fait l'objet d'un devis établi par le Centre de Gestion, valable pendant trois mois, signé par le Président du Centre de Gestion et par Madame le Maire. Le tarif facturé, fixé par délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, est celui en vigueur à la date d'établissement du devis.

Madame le Maire propose d'autoriser la signature de la convention d'adhésion au service Prévention du Centre de Gestion en vue de faire appel à leur service pour une prestation d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels devant aboutir à la rédaction du Document Unique de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu l'article 4121-1 du Code du Travail relatif à l'évaluation des risques

- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 001-1016 du 05 novembre 2001 relatif à la création d'un document unique d'évaluation des risques,

- Après avoir pris connaissance de la convention d'adhésion au service prévention proposée par le Centre de Gestion, ci-annexée, et après en avoir délibéré ;

- CONSIDERANT qu'il est opportun pour la mise en œuvre du document unique de la collectivité de conclure une convention avec le Centre de Gestion,

- AUTORISE la signature de la dite convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

- MANDATE Madame le Maire à solliciter l'intervention du service Prévention du Centre de Gestion pour un accompagnement à l'évaluation des risques professionnels devant aboutir à la rédaction du document unique.

9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS DES AGENTS LORS DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES - ANNEE 2012

Présentation : Monsieur Bruno LADOUCKETTE, Adjoint en charge des ressources humaines

DELIBERATION :

La cotisation des collectivités territoriales au CNFPT est passée de 1% à 0.9 % depuis le 1er janvier 2012. Le Centre, qui assure la formation des personnels, a décidé de ne plus prendre en charge les frais de déplacements des agents en formation à partir de cette date.

Afin de soutenir l'effort de formation des personnels, la commission du personnel propose la prise en charge par la commune des frais de déplacement des agents en formation, au-delà de 50 Km, à raison d'un aller-retour par formation.

La cotisation des collectivités devant passer de nouveau à 1% au 1^{er} janvier 2013, il est proposé que cette proposition ne concerne que l'année 2012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la prise en charge des frais de déplacement des agents en formation, au-delà de 50 Km, à raison d'un aller-retour par formation, pour l'année 2012.

10 - CHANGEMENT D'HORAIRE DES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Présentation : Madame le Maire

Madame le Maire indique que, soucieuse d'améliorer la qualité du service public, la commission du personnel souhaite élargir les plages d'ouverture de la mairie au public le mercredi après-midi. Elle propose également d'instaurer la présence d'un agent des services techniques le samedi matin.



Cette réorganisation permettrait qu'un agent technique puisse épauler l'agent administratif qui assure l'accueil ce jour là pour mieux répondre aux nécessités du service (aide logistique auprès des associations, mise en place de matériels, déplacements sur la commune suite à signalement de problèmes par les administrés, état des lieux des locaux loués, etc...).

Madame le Maire précise que les agents ont été informés de la mise en place de cette nouvelle organisation et qu'il leur a été demandé de faire des propositions d'emploi du temps par service.

Madame Isabelle VILAS demande si des simulations d'emploi du temps ont été faites, et s'il est prévu de faire des roulements dans les emplois du temps du personnel. Elle demande aussi si le volume de présence des administrés le mercredi après-midi a été quantifié, afin de savoir si l'ouverture au public est judicieuse. Elle demande si les plannings peuvent être faits avant de voter cette délibération.

Madame Anne ROUMEGAS PORCHE rappelle que l'ouverture du mercredi après-midi répond à une volonté d'améliorer le service public, et qu'actuellement, le futur taux de fréquentation n'est pas quantifiable.

Un tour de table est fait pour que chacun puisse exprimer son avis sur ce sujet.

Suite au tour de table, il est convenu de ne pas revenir sur les temps partiels choisis du mercredi après-midi. Les agents seront réunis pour définir le nouveau planning en fonction des nouveaux horaires et d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre.

DELIBERATION :

Afin d'améliorer la qualité du service public, la commission du personnel propose l'ouverture de la mairie au public le mercredi après-midi et la présence d'un agent des services techniques le samedi matin. Ces modifications doivent faire l'objet d'un vote préalable du conseil municipal. Ce changement entraîne de fait une nouvelle organisation des emplois du temps mais sans changement de la durée du temps de travail annuel de chacun. L'avis de la commission technique paritaire du Centre de Gestion sera demandé sur ces deux points.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie s'établiront comme suit :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Le samedi de 8h30 à 12h

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir

délibéré, avec 11 voix pour, 3 contre et 3 abstentions :

- APPROUVE les nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie

- APPROUVE la présence d'un agent des services techniques le samedi matin

- CHARGE Madame le Maire d'organiser les nouveaux emplois du temps des agents des services administratifs et techniques, dans le respect de la durée annuelle du temps de travail de chaque agent concerné.

11 - MISE A DISPOSITION DE BIENS LIÉS À LA VOIRIE, L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, LE NETTOIEMENT ET BALAYAGE, SALAGE ET DÉNEIGEMENT

Présentation : Madame le Maire

DELIBERATION :

Lors de la séance du 8 décembre 2009, la Communauté d'agglomération a modifié la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire" et a approuvé l'extension des compétences en matière d'assainissement des eaux pluviales, d'éclairage public, de nettoyage et balayage, salage et déneigement.

Cette extension de compétence a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à ces compétences sont donc transférés à la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2010.

Par délibération du 9 décembre 2009 la commune de Marssac sur Tarn a approuvé la modification de l'intérêt communautaire attaché à la compétence "création ou aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire" et le l'extension de compétences en d'assainissement des eaux pluviales, d'éclairage public, de nettoyage et balayage, salage et déneigement.

Il est maintenant nécessaire d'établir les procès verbaux de mise à disposition des biens par les communes membres de la communauté d'agglomération.

Ces documents sont établis notamment pour permettre au Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer le transfert des immobilisations par opérations d'ordre non budgétaires ; ils pourront être complétés par avenant.

Il est donc demandé aux élus d'autoriser Madame le Maire à signer les procès verbaux de mise à disposition





des biens affectés à l'exercice des compétences :

- assainissement des eaux pluviales,
 - éclairage public,
 - nettoyage et balayage, salage et déneigement
- et de demander au Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie de constater comptablement ces mises à dispositions.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU les projets de procès verbaux ci-annexés

ENTENDU le présent exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Madame le Maire à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences :
 - assainissement des eaux pluviales,
 - éclairage public,
 - nettoyage et balayage, salage et déneigement
- DEMANDE au Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie de constater comptablement ces mises à dispositions par opérations d'ordre non budgétaires.

12 - MISE A DISPOSITION DE SERVICES APPROBATION DES CONVENTIONS CADRES

Présentation : Madame le Maire

DELIBERATION :

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit, dans son article L 5211-4-1 II, la possibilité pour un établissement public de coopération intercommunale de mettre à disposition d'une ou plusieurs communes membres tout ou partie de ses services pour l'exercice de leurs compétences, dès lors que cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

Dans les mêmes conditions, les services d'une commune peuvent être pour partie ou en totalité, mis à disposition de l'établissement public intercommunal pour l'exercice de ses compétences.

Dans un souci de solidarité et de coopération intercommunale, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et ses membres souhaitent optimiser leurs moyens humains et matériels par la mise en commun de

moyens. Cela se traduira par la conclusion d'une convention entre la communauté d'agglomération et la commune.

Les agents communaux mis à disposition seront placés sous l'autorité hiérarchique du président de la communauté d'agglomération lorsqu'ils exécutent des missions au profit de celle-ci. Inversement, les agents communaux mis à disposition des communes seront placés sous l'autorité hiérarchique du maire dans le cadre de l'exécution des missions communales.

Les charges de matériel et de personnels seront remboursées par la collectivité bénéficiaire à la collectivité d'origine dans le respect des dispositions relatives à l'évaluation des charges transférées.

Madame le Maire propose d'approuver les conventions cadres de mise à disposition de services ou parties de services ci-annexées et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions qui pourraient être établies sur la base de ce cadre.

Vu le Code Général de collectivités territoriales,
Vu l'article L 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'intérêt d'optimiser l'organisation des services et de favoriser la bonne gestion des compétences,

Entendu le présent exposé, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les conventions cadres de mise à disposition de services,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions particulières qui seront établies,
- DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

13 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Présentation : Madame Anne ROUMEGAS PORCHE, Adjointe en charge des finances et des entreprises

DELIBERATION :

Madame Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjointe déléguée aux finances, propose de modifier les crédits comme suit :



Opérations réelles	dépenses	recettes
Cpte 020 Dépenses imprévues	- 13 100.00 euros	
Nouveaux crédits :		
Op. 575 stade St Maury	5 000.00 euros	
Op. 578 Bornes incendie	10 000.00 euros	
Op. 578 DETR		1 900.00 euros
Total	1 900.00 euros	1 900.00 euros
Opérations d'ordres		
Cpte 21318/041	33 754.00 euros	
Cpte 2135/041	27 426.00 euros	
Cpte 2315/041		61 180.00 euros
Total	61 180.00 euros	61 180.00 euros

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE la modification des crédits.

14 - DENOMINATION DE RUE - RUE DU PASTEL

Présentation : Monsieur Thierry MALLÉ, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux

DELIBERATION :

Madame le Maire indique que le lotissement "Terrasses du Pastel" située route de Graulhet, lieu-dit "En Coupes" est en cours de réalisation. Elle informe le conseil que, par courrier en date du 22/10/2012, le lotisseur, FUTUR INVEST, a proposé de nommer la rue desservant ce lotissement "Rue du Pastel". Cette rue a une entrée et une sortie route de Graulhet. Elle sera en sens unique. Il convient également de valider la numérotation de la rue telle que proposée sur le plan présenté en séance.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 abstention :

- VALIDE la dénomination "Rue du Pastel" pour la rue desservant le lotissement "Terrasse du Pastel"
- VALIDE la numérotation proposée, telle que figurant sur le plan en annexe

15 - SEJOURS DECOUVERTE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

Présentation : Madame Lydie PICARONIE, Adjoint en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de l'aide sociale

Madame Lydie PICARONIE indique qu'une classe de neige est prévue fin décembre. Elle précise que, du fait des activités propres à ce type de séjour (ski, forfaits

divers, sorties...), le coût du séjour est onéreux. Le plan de financement présenté par Monsieur le Directeur fait appel à une subvention de la mairie de 6 000 euros alors que seuls les enfants du CE1 vont participer à ce séjour. Or la règle décidée par la commission école prévoit que ce montant de 6 000 euros est le montant maximal versé sur une année par la commune sous condition que les séjours permettent la participation de 70 enfants au minimum. Elle précise cependant que Monsieur le Directeur s'est engagé à faire partir en voyage scolaire plus d'enfants en 2013.

Madame Christelle SUAU s'interroge sur le montant exact de la participation des parents, puisque Monsieur le Directeur a indiqué que le montant demandé à chaque famille sera fixé au prorata des ressources qu'elles déclarent sur l'honneur.

Madame Lydie PICARONIE propose qu'un bilan financier de l'opération soit demandé à Monsieur le Directeur après le voyage scolaire.

DELIBERATION :

Madame Lydie PICARONIE, Adjointe aux affaires scolaires rappelle que la commune soutient les voyages scolaires sous forme de subvention versée directement à la coopérative scolaire, après présentation du projet.

Un voyage (classe de neige) est prévu du 17 au 21 décembre 2012. Le financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Pension, animation et transport	13 864 euros	Participation des parents	4 200 euros
		Participation des amis de l'école	3 664 euros
		Participation de la commune :	
		Subvention	6 000 euros
Total :	13 864 euros	Total :	13 864 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
- APPROUVE le montant de la subvention municipale qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire
- DEMANDE qu'un bilan financier de l'opération soit communiqué à la commune avant le 28 février 2013

16 - CANTINE SCOLAIRE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR A COMPTER DU 01/01/2013

Présentation : Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge des affaires scolaires, de la jeunesse et de l'aide sociale

DELIBERATION :

Madame le maire indique que le suivi de gestion fait





apparaître des distorsions très fréquentes entre le nombre d'enfants inscrits à la cantine par les familles et le nombre d'enfants prenant effectivement le repas. Il peut s'agir d'enfants inscrits mais qui sont absents ce jour là, sans que les services aient été avertis au préalable par la famille, ou d'enfants non inscrits au préalable mais qui prennent leur repas à la cantine. Le chiffre des repas consommés peut ainsi varier chaque jour, en plus ou en moins, par rapport au prévisionnel établi au vu des inscriptions.

Ce phénomène entraîne des difficultés dans la gestion quotidienne de la cantine.

Devant le peu d'impact des rappels à la règle effectués auprès des familles, il est proposé de modifier le règlement intérieur comme suit :

- enfant inscrit et présent au repas : tarif de base inchangé (3.10 euros, par délibération du conseil municipal du 07/06/11)

- enfant inscrit mais absent au repas, sans que cette absence ait été signalée par la famille avant le matin 9h00 : paiement du repas exigé (3.10 euros, par délibération du conseil municipal du 07/06/11)

- enfant non inscrit mais présent au repas : tarif de base + 50% (soit 3.10 euros + 1.55 euros) = 4.65 euros

Cette modification s'applique à compter du 01/01/2013

Entendu cet exposé, et après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la modification du règlement intérieur tel proposé ci-dessus.

- DIT que cette modification s'applique à compter du 01/01/2013

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : Madame Christelle SUAU indique que les menus de la cantine ne sont pas plus affichés à l'entrée de l'école primaire alors que l'école les affichait auparavant. Elle demande s'il est possible que la mairie s'occupe de cet affichage et que celui-ci soit également sur internet. Madame le Maire précise que les menus ont déjà commencé à être affichés sur le site. La mairie va s'organiser par ailleurs pour que l'affichage à l'école soit assuré.

Calendrier :

11 décembre - 19h : Noël du personnel

13 décembre - 14h30 : Comité de pilotage de la ZAC du Bourdelas

14 décembre - 20h30 : Concert de Noël

18 décembre - 17h30 : Noël de la crèche / Même jour

18h : pot de départ de Madame la directrice de la Clé des

Champs

19 décembre- 18h30 : CM ou réunion des élus

12 janvier-12h : Repas des aînés

17 janvier- Vœux du personnel de la Communauté d'Agglomération

18 janvier - CM ou réunion des élus

22 janvier - Vœux de la Communauté d'Agglomération

25 janvier - Vœux à la population

Madame le Maire informe en outre les élus que des agents ont demandé par courrier une réunion. Elle les recevra, avec Monsieur Bruno Ladoucette, adjoint en charge des ressources humaines, le 06 décembre. Elle lit le courrier qui lui a été adressé et précise qu'elle a demandé aux agents de bien vouloir lui transmettre au préalable les points précis qu'ils souhaitent voir aborder.

La séance est levée à 23h50



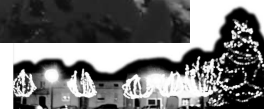
Un enfant un arbre



Cette année ce sont les enfants nés en 2012 qui étaient invités à la cérémonie d'un «enfant un arbre» organisée par la commission fleurissement. La petite cérémonie organisée en leur honneur a réuni une quarantaine de personnes. Dix bébés sur les quinze conviés étaient là. Ce sont donc **quinze nouveaux arbres que la mairie va planter cette année au lotissement des Lizes et rue Jean-François Lebrun**. Chacun sera porteur d'une plaque portant le prénom, le nom et la date de naissance de son petit parrain. Une belle tradition que nos élus, Isabelle, Christelle, Christiane, Gilbert et Bruno entendent bien perpétuer.



Un dimanche sous la neige du côté de la Mairie





Un concert de Noël très réussi

Il n'y avait plus aucune place libre dans l'église Saint-Orens quand les voix **du chœur des enfants du Conservatoire de musique du Tarn** se sont élevées, du fond de la nef, pour l'ouverture du concert de Noël. Sous la conduite de Madame Tardieu, leur chef de chœur, ceux-ci ont interprété un répertoire classique d'Ave Maria qui a été très applaudi. Beaucoup d'applaudissements aussi pour la **chorale des Croquenottes de Lagrave** et la **chorale Mélodie N'Sol** de Marssac qui ont régalé l'auditoire d'un répertoire varié, tantôt religieux, tantôt profane, mais toujours porteur d'espoir. Grand merci à tous ces choristes talentueux. Et grand merci aussi à notre élue, Dominique Ferrière, qui a su les rassembler pour cette belle manifestation qui s'est terminée place du Barry, au pied du sapin illuminé, autour d'un vin chaud et de gâteaux servis par les élus.





Lutte contre les cambriolages : le référent sécurité de la police nationale vous conseille



Gagner du temps !

Les malfaiteurs n'ont pas beaucoup de temps, ils doivent aller vite donc tout ce qui les entrave dans leur action est positif :

- clôture, portail, serrures de sécurité, barreaux aux fenêtres du rez-de-chaussée ;
- grillage ou haie vive d'épineux côté jardin constituent de bons obstacles
- enfin, la résistance des dispositifs à l'effraction est primordiale (serrure multipoints...).

La visibilité !

Si de jour, les murs et les haies vives hautes cachent votre façade aux passants et facilitent le travail des cambrioleurs qui agissent en toute tranquillité, de nuit les voleurs aiment travailler dans la pénombre.

A étudier la mise en place :

- de projecteurs extérieurs qui s'allument au passage d'une personne ;
- d'une lampe intérieure déclenchée par minuterie, simulant une présence le soir.

Le bruit !

Les voleurs opèrent en silence, il faut penser au dispositif qui pourra les mettre en fuite :

- une alarme sonore à l'effraction ou volumétrique les dérangera dans leur entreprise ;
- voire une alerte répercutée sur une société de télésurveillance.

Autres informations et conseils pratiques

Une boîte aux lettres qui déborde de courrier ou des volets clos (jour et

nuit) trahissent une absence prolongée :

- faites appel à un parent ou à un voisin pour assurer un ramassage régulier du courrier et/ou une ouverture quotidienne des volets.

Vous possédez des objets ou du mobilier de valeur :

- prenez des photographies de ces pièces, en cas de vol un descriptif détaillé pourra alors être diffusé et les recherches en seront facilitées
- relevez les numéros d'identification des matériels audiovisuels, photographiques et autres...
- ne conservez pas de sommes d'argent importantes chez vous, chèques et carte bleue sont autant de moyens de paiement pratiques.

Enfin, **signalez vos absences (vacances) aux services de gendarmerie dans le cadre des opérations "tranquillité vacances"**, le circuit des patrouilles faites par les gendarmes intégrera un passage devant chez vous avec des contrôles sur votre habitation.

Ne pas attirer l'attention ni susciter la convoitise :

- Evitez d'entreposer à la vue de tous les emballages des cadeaux les plus onéreux destinés à la poubelle (consoles de jeux, ordinateurs portables, TV, Hi-Fi, etc.).

- Faites relever votre courrier par une personne de confiance, Ne faites pas mention de votre absence et encore moins de votre date de retour "Absent jusqu'au... veuillez déposer les colis chez...". Attention également à vos communications et aux informations que vous laissez (ou vos enfants) sur les réseaux sociaux,

- N'attirez pas l'attention lors de votre départ,
- Remisez vos valeurs en lieu sûr (au

coffre, à la banque, chez un tiers de confiance,...) mais pas au congélateur ni dans la cuvette des toilettes : ce sont les premiers lieux visités par les cambrioleurs !

- Prenez des photos de contexte et de détail de vos objets de valeur. Vous pouvez également en photographier les factures et en noter les numéros de série et références. Vous pourrez remiser ces documents sur un support numérique (disque dur externe, clé USB) que vous rangerez en lieu sûr.

- Rangez vos outils de jardin (cisailles, échelles, haches, etc.) ne les laissez pas à portée de main.

- En plus de l'habitation, fermez à clé tous les locaux annexes, y compris les remises et dépendances.

- Retirez les clés de contact des engins et véhicules et rangez-les en lieu sûr ou chez un tiers de confiance.

- Entendez-vous avec vos voisins ou amis pour qu'ils aient un œil sur votre habitation durant votre absence. Ils pourront aussi manoeuvrer les volets et vérifier que tout est en ordre.

- Confiez-leur vos coordonnées de telle sorte qu'ils puissent vous joindre en cas de nécessité,

Si toutefois, vous êtes victime d'un cambriolage :

NE TOUCHEZ A RIEN

APPELEZ LE 17 et suivez les instructions qui vous seront données.





«Autan pour soi» des activités pour tous



2013 est là et vous avez peut-être envie de pratiquer une activité calme comme le yoga, le tai chi, le qi gong, la relaxation, près de chez vous dans une ambiance sereine et décontractée...

"Autan pour soi", association mars-sacoise avec ses 110 adhérents vous en offre la possibilité.

Des rendez-vous annuels complè- tent nos activités.

Au mois de Septembre, pour enrichir nos pratiques avec l'énergie de la montagne, un week-end détente a lieu dans les Pyrénées.

En Juin, l'assemblée générale de notre association se tient en plein air au pied de la Tour de Castelnau de Lévis, avec pratique de nos activités. Nous clôturons cette rencontre par une amicale Auberge Espagnole.

Les enfants partagent, deux fois par an, un cours avec un ami et leurs parents au moment de Noël et des vacances d'été.

L'inscription au cours de Yoga du samedi matin peut se faire au trimestre mais aussi à la carte (carte de 5 séances à utiliser à la demande).



Nouveau cette année : Yoga et Maternité

- Prendre soin de soi
- S'épanouir dans la maternité
- Prendre conscience de son corps qui se transforme
- Soulager les maux liés au stress et au changement du métabolisme
- Se préparer à accompagner la venue du bébé
- Retrouver de la tonicité après l'arrivée du bébé

Activité à pratiquer dès le début de votre grossesse et en complément de votre préparation à l'accouchement.

Il y a encore de la place dans certains cours, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous souhaitons une Belle Année 2013 pleine de belles surprises et de sérénité.

Yvonne Gilbert Animatrice de loisirs sportifs diplômée, enseignante de Tai Chi Chuan
05 63 53 12 78
06 85 80 57 11

Christine Reynes, enseignante de Hatha Yoga (Yoga Traditionnel)
05 63 53 13 69

A très bientôt
L'Association Autan pour Soi.





Besoin d'échanger, de partager, de rompre votre isolement ?

Venez nous rejoindre !
L'association «Garder Le Lien» est une opportunité offerte à tous ceux et celles qui désirent rompre leur isolement.

Ce qu'on y vit :

- Elle a la volonté d'être plurielle et d'accueillir toute personne qui désire partager, échanger, dialoguer, entre adhérents qui viennent chercher la convivialité d'une rencontre entre personnes se sentant isolées par rupture de la vie sociale due à un événement survenu dans leur vie, ou tout simplement le désir de partage.

- Le partage, la réflexion, un lieu où chacun peut s'exprimer librement, la tolérance à l'égard d'autrui, sans a priori ni jugement, le respect de chacun dans ses différences vécues non pas comme un frein, mais comme un enrichissement mutuel entre personnes.

- Elle fonctionne sur des réunions de paroles libres autour de sujets variés tels que : la fraternité, la solitude, l'économie, la famille, l'amour, la maladie, le deuil, etc...

- D'autres sujets comme les difficultés de la vie quotidienne sont également abordés et les "petites joies" partagées, toujours dans un esprit de convivialité.

Ce qu'on y fait :

- Des projets de sorties, d'activités diverses, d'entraide, de voyages, de visites, de conférences, de repas, etc...

Lieu de nos réunions

Nous nous retrouvons tous les LUNDI de 14h30 à 18h

Salle de l'Amitié 27 rue du Nord à Marssac sur Tarn.

Dans la convivialité, autour d'un thé café et petits gâteaux. Les adhérents

venant de communes très diverses, un covoiturage peut être organisé.

Surtout, n'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations sur notre association, ses buts, ses activités, ses projets, etc...

Vous trouverez toujours une "oreille" attentive à votre écoute et l'assurance de la confidentialité de nos conversations.

SALLE DE RÉUNION

Salle de l'Amitié

27 rue du Nord

81150 MARSSAC SUR TARN

LUNDI de 14h30 à 18h

Le président 05.63.33.94.06

Le vice président 06.89.58.52.87

La secrétaire 06.02.23.63.50

Marssac Volley Club fait la fête au Laser Quest

Cette fin d'année fut propice aux rencontres entre membres du club. Marssac Volley Club n'a pas dérogé pas à la règle en organisant le 7 décembre, pour ses membres et leurs familles, une soirée complète. Après un apéritif dînatoire durant lequel tout le monde a pu discuter du début de saison ou autre, Marssac volley s'est dirigé vers le Laser Quest pour en découdre au pistolet (Laser). Durant deux parties, chacun a pu se défouler dans un cadre autrement sportif, pour atteindre sa cible sans être touché. Des plus jeunes (7 ans) au plus âgés (60

ans), tout le monde a passé un moment fort agréable et surprenant.

Marssac Volley proposera une nouvelle sortie de ce type au printemps, pour que tous ses membres puissent de nouveau participer à ces moments de convivialité.

N'oubliez pas : Marssac Volley ouvrira ses portes aux Marssacois durant les vacances de février et Pâques 2013 les mardis soir à 20h30 et Jeudis soir à 21h00.

Renseignements auprès de Jean Jacques au 06.26.11.70.97.

Marssac Volley souhaite à tous les Marssacois une très belle année 2013.

J-Jacques TARTIERE.



Venez découvrir ou reprendre le Volley-Ball avec Marssac Volley Club

Durant les périodes de vacances scolaires, Marssac Volley Club propose aux Marssacois adultes de venir découvrir ou reprendre le Volley-Ball en loisir. Pour cela quatre dates sont à retenir pour les vacances de février:

- Les mardis 26 février et 5 mars à 20h30

- Les jeudis 28 février et 7 mars à 21h

Ces soirées se dérouleront comme suit : échauffement, exercices techniques, match amical. En fin de séance un pot de l'amitié permettra de mieux se connaître.

Contact : 06.26.11.70.97





Vide dressing du Comité des Fêtes

Dimanche 17 mars, le Comité des Fêtes de Marssac vous propose un grand ménage de printemps et de vous aider "à faire de la place" dans vos armoires !

Venez vendre, acheter, troquer des vêtements adultes et enfants, chaussures, sacs, maroquinerie, article de beauté... à l'occasion de ce Vide Dressing de 9h à 18h.

De très bonnes affaires, c'est sûr, il va y en avoir ! Des vêtements et sacs de marque à des prix dérisoires, c'est la bonne pioche ! Se refaire une garde-robe à moindre coût... pourquoi se priver ?

Alors, ne manquez surtout pas ce Vide Dressing sans pour autant "vider" votre porte monnaie.

Le Comité Des Fêtes

MARSSAC

DIMANCHE 17 MARS 2013

SALLE MUNICIPALE

9h / 18 h

Venez vendre, acheter :

Vêtements — Chaussures

Accessoires de Mode

Articles de Beauté — Sacs

Maroquinerie

☎ 06 23 87 24 98



VIDE DRESSING

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Drogues Info Service	0800 23 13 13
Gendarmerie	17	Ecoute Alcool	0811 91 30 30
Samu	15	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Samu Social	115	Ecoute Handicap moteur	0800 500 597
Pompier	18	Ecoute Infos Sclérose en plaques	0800 854 976
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Enfance et Partage	0800 05 12 34
Sécurité/Urgence Gaz GRDF	0800 47 33 33	Protection et Assistance aux personnes âgées	0800 020 528
Chenil Communautaire	05 63 38 38 24	Sida Info Service	0800 840 800
Déchetterie de Ranteil	05 63 38 59 80	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Déchetterie de Gaillaguès	05 63 46 20 98	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Alcooliques anonymes	05 63 35 66 17	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Alzheimer Info	0811 112 112	Tabac Info Service	0825 309 310
Cancer Info Service	0810 810 821	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Allo Enfance maltraitée	0800 559 557



**Le Groupe Vocal MELODIE'NSOL de Marssac
FAIT SON SHOW SAMEDI 16 FEVRIER 2013 - 20h30**

à Florentin (salle des fêtes)

**Solistes et choristes auront le plaisir de vous accueillir pour une soirée de
chansons variétés haute en couleurs !**

Entracte avec buvette offerte

Entrée adulte : 5 euros - enfant moins de 12 ans : 3 euros

Enfant de moins de 4 ans : gratuit

Association Mélodie'nsol : répétition chaque jeudi à la Salle Municipale de Marssac de 20h à 22h

Tél. : 06 19 96 94 47



La mémoire se travaille tout le temps. Si on ne la fait pas fonctionner, elle va nous jouer des tours... Elle ne se stocke pas mais on peut en stimuler les mécanismes. La qualité de la mémoire dépend de l'attention, de la motivation, de la qualité

du sommeil, d'une bonne oxygénation et surtout d'exercices d'entraînement. Il est important de la conserver le plus longtemps possible.

OBJECTIF DE L'ATELIER : entretenir et améliorer le fonctionnement de sa mémoire

ORGANISATION DE L'ATELIER (1h30 chaque semaine pendant 12 semaines)

- Tests pratiques de mémoire d'action et d'association d'évaluation en début et fin d'atelier (pour mesurer ses progrès)
- Au début de la séance, petite marche à l'extérieur (le cerveau a besoin de 20 % d'oxygène pour fonctionner)
- Exercices variés et dynamiques faisant appel aux cinq sens
- Transposition des situations vécues en séance à la vie quotidienne
- Balance harmonieuse entre exercices écrits et mise en situation pratique

COTE PRATIQUE. Tenue confortable (pantalon et chaussures adaptées).

Matériel pour écrire : cahier, crayon etc... Ne pas oublier ses lunettes

TARIF 52 euros par personne (assurance collective incluse)



**La Gymnastique
volontaire vous
propose son
Atelier Gym'mémoire**

ENCADREMENT

Christine AUREL, animatrice EPGV formée pour animer les ateliers Gym'mémoire. Vous pouvez la contacter par tél. au 06 27 81 73 20 ou par email : aurelchristine@orange.fr

Nombre minimum d'inscrits pour débiter un atelier : 12 à 15 personnes

Pour toute information sur la fédération EPGV

codepepgv81@wanadoo.fr

www.sport-sante.fr/ffepgv/tarn

Toute inscription ou demande d'information peut être obtenue également à la séance de gym volontaire du mardi matin à 11 heures à la salle des fêtes.





Marssac Aventure bilan et projets

L'assemblée générale de MARSSAC AVENTURE a eu lieu le 21 décembre à notre siège le "Coup d'envoi". De nombreux membres de l'association, les membres du bureau et un représentant de la Mairie de Marssac, Mr Gilbert ROCHE, et certains de nos partenaires étaient présents.

Le nouveau bureau pour l'année 2013

Après le vote voici le nouveau bureau :

Président : Joël COSTES

Vice Président : Fabrice GUIET

Secrétaire : Jean-Paul SOUPENE

Secrétaire Adjoint : Stéphane ARMAND

Trésorier : Jean-François VERDIER

Trésorier adjoint : Guy ALARY

Bilan 2012

VTT : les Vététistes sont toujours aussi nombreux, avec des nouveaux arrivants et notamment une jeune recrue féminine (Anaïs); ils participent à de nombreuses randos dans le Tarn, toute la région Midi-Pyrénées (dont certaines de renommée nationale comme le Roc Laissagais ou la Causse de la région Languedoc-Roussillon (Lezignan Les Corbières, Gruissan). Lors de chaque rando ils portent les couleurs de Marssac Aventure par leurs tenues de VTT.

Deuxième participation également au Roc d'Azur (Fréjus) l'un des événements les plus reconnus de la planète VTT (la plus grande manifestation européenne de VTT) avec plusieurs milliers de participants.

Cette année, la sortie de l'Ascension s'est déroulée dans les Pyrénées Orientales près de Vernet les Bains; les participants ont découvert les sentiers dans le massif du Canigou et se sont accordés une après-midi détente et relaxation aux bains d'eaux chaudes de Saint-Thomas.

FOOTSAL : moment de détente apprécié par tous où jeunes et moins jeunes se retrouvent le vendredi soir après une semaine de travail ou d'école.

Randos pédestres : un certain nombre de randos ont été organisées lorsque la météo le permettait; ces randonnées sont l'occasion de partager un moment de tranquillité et de découverte parmi les sentiers de la région; à la fin de chaque rando, les organisateurs proposent une collation appréciée par tous les marcheurs.

Les Journées Marssac Aventure : **La Rando nocturne pour la fête de Marssac** en association avec le Comité des Fêtes a été annulée au dernier moment à cause d'une forte pluie rendant le circuit impraticable voire dangereux pour les vététistes. C'est la première fois que l'organisation est obligée d'annuler une rando en 10 ans d'activité. Espérons que la météo sera plus clémente l'année prochaine...

La journée sportive Marssac Aventure a été organisée le dimanche 2 septembre à partir de la Maison de retraite KORIAN "Les Blés d'Or" à Castelnaud de Lévis. C'est une centaine de vététistes qui se sont élancés à 9h du matin sur les deux circuits proposés (35 et 55 km) afin de découvrir les sentiers et chemins autour de Castelnaud de Lévis et jusqu'à Fayssac.

Un groupe de marcheurs a effectué également un circuit d'une dizaine de kilomètres autour de Castelnaud de Lévis.

Nous remercions l'ensemble des partenaires qui ont tous participé à la réussite de cette journée et plus particulièrement Pascal Pecharman de la Maison de Retraite KORIAN "Les Blés d'Or" et son équipe qui nous ont accueillis très amicalement et qui ont mis à notre disposition les moyens de se restaurer pour tous les randonneurs du début à la fin des activités sportives.

Equipements 2012

En 2012 l'association a renouvelé la tenue d'été des vététistes en proposant une tenue à dominante blanche; il a également été fait l'acquisition d'un GPS pour l'activité de VTT. Le GPS a permis de ne pas s'égarer lors d'une sortie dans le massif du Canigou alors que le brouillard s'était posé empêchant de se repérer sur un circuit faiblement balisé. Nous remercions encore une fois tous nos partenaires qui nous permettent d'améliorer sans cesse la qualité et donc le plaisir de la pratique de nos activités.



Nos Projets 2013

VTT : la sortie pour le week-end de l'ascension est prévue dans les Pyrénées Orientales françaises et espagnoles entre Collioure et Cadaquès; les Vététistes comptent également participer pour la première fois à la rando La



Pastourelle (Salers), à La Lozérienne (La Canourgue - grands causses et gorges du Tarn) et en plus grand nombre à l'édition 2013 du Roc d'Azur (Frejus).

Il est prévu de compléter la tenue aux couleurs de l'association par un casque avec l'aide de notre partenaire le groupe COLAS.

La marche prévoit dans un premier temps l'organisation d'une sortie raquettes près de Chaudes-Aigues; des randos seront proposées si possible deux fois par mois si le temps le permet.

Le footsal prévoit l'acquisition de chasubles avec l'aide de la Maison de retraite KORIAN "Les Blés d'Or".

Enfin, si le budget le permet, il est prévu de proposer un sweat à l'ensemble des membres de l'association.

Les journées Marssac Aventure sont prévues comme chaque année pour la Fête de Marssac et le 1^{er} week-end de septembre.

Les responsables des différentes activités pour l'année 2013 sont les suivants:

- VTT : Joël Costes
- Footsal : Matthieu Ruiz
- Marche : Patrick Wisniewski.

Nous vous rappelons que vous pouvez accéder à notre site internet par l'adresse suivante : www.marssacaventure.fr pour plus d'infos et découvrir nos activités par de nombreuses photos.

Tous les membres du bureau souhaitent à chacun d'entre vous une Bonne & Heureuse Année 2013.

Les membres de l'association «La Clé des champs», les personnels et les élus ont dit au revoir à Nathalie Pigout ce 18 décembre. Dynamique et motivée Madame Pigout avait pris la direction des trois sites de la Clé des Champs il y a sept ans. Elle a souhaité se rapprocher de son domicile et quitter le Tarn pour le Tarn et Garonne où la communauté de commune de Montauban l'a recrutée pour diriger un centre social. Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses nouvelles responsabilités.

Au revoir Madame la Directrice





Tout d'abord, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2013. Qu'elle soit, pour vous et vos proches, source de satisfaction personnelle et professionnelle, enrichissante en moments de convivialité et de partage, et surtout que la santé vous accompagne tout au long de cette année.



Carton plein pour les Amis de l'Ecole !

A titre liminaire, il nous est apparu indispensable de remercier parents et enfants qui sont venus partager l'après-midi contes dimanche 9 décembre dernier. Cette manifestation a été un vif succès avec une soixantaine d'enfants présents. L'an prochain, nous avons souhaité renouveler cette expérience, vraisemblablement avec une autre conteuse pour d'autres aventures dans la magie des contes...



Et puis, comme nous en avons l'habitude, **le loto de l'école sera organisé le samedi 9 février 2013 à partir de 16 heures à la salle des fêtes** de Marssac sur Tarn. Cette année pour les plus chanceux une tablette Kindle HD, une chaîne hi-fi, trottinette... sont en jeu, ainsi que de nombreux autres lots, grâce notamment à la générosité des divers partenaires (commerçants, artisans...) sollicités, et que nous remercions bien vivement ici. Pour compléter ce panel, les parents seront invités, dès le 21 janvier et jusqu'au 1^{er} février, à déposer dans diverses brouettes au sein de l'école une participation à leur convenance. N'hésitez pas à venir participer à cet événement et tenter votre chance. Le meilleur accueil vous est réservé, de même, bien entendu, que les traditionnelles gourmandises et la buvette seront à votre entière disposition. Si vous ne pouviez être présents, vous pouvez également acheter des tickets "ordinateur" (car, cela est bien connu, 100% des gagnants ont tenté leur chance) !

Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information, n'hésitez pas à nous solliciter ! Nous espérons vous retrouver nombreux dans cette nouvelle manifestation festive, destinée, comme vous le savez, à participer au financement des activités de nos enfants. Merci d'avance !

Les Amis de l'Ecole



Ecole interventions musicales en 2012/2013



Pour la 3^{ème} année consécutive, nous travaillons avec Pascal SABATIER notre intervenant musique.

Deux périodes ont été planifiées pour cette saison.

Trois classes (CP/CE1, GS/CP, MS/GS) préparent un spectacle musical du 18 septembre au 5 février (date à laquelle il y aura une représentation).



Du 12 février au 25 juin, ce sera au tour des classes de PS, PS/MS, GS, et CE2.

Ils donneront eux aussi une représentation le 25 juin à la salle polyvalente.





La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

le mardi de	15h30 à 17h30
le mercredi de	15h00 à 17h00
le vendredi de	15h30 à 17h30
le 1 ^{er} samedi du mois de	9h00 à 12h00

**+ de 12 000
ouvrages dont 400
bandes dessinées**

Portage de livres à domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an

marssacbiblio@laposte.net



En 2012, plus de 1 000 nouveaux titres. Voici ceux dès à présent disponibles pour 2013

Serge BRUSSOLO	La fille de l'archer
Nora ROBERTS	Par une nuit d'hiver
Harlan COBEN	Ne t'éloigne pas
Linwood BARCLAY	Cette nuit là
Nicci FRENCH	Tous complices
Romain SARDOU	America
Philipp CARTER	Le secret des glaces
Franck THILLIEZ	Atomka
Francoise BOURDIN	BM Blues
Raymond KHOURY	Manipulations
Daniel CROZES	L'héritier
Carin GERHARDSEN	La maison en pain d'épices

2012 s'est achevée avec Artistic'Noël. Un grand merci à tous ceux et celles qui en ont fait un moment de convivialité. Bravo à tous les exposants pour la qualité de leur travail.

2013 commence avec de nombreuses nouveautés tant en roman qu'en policier. Nous espérons que vous serez nombreux à venir les découvrir.

Toute l'équipe des bénévoles de "La Vieille Cantine" vous présente ses meilleurs vœux.





Marssac Rugby XIII s'équipe

Début janvier, le club de Marssac avait l'honneur de recevoir le Président du Comité du Tarn de rugby à XIII. En effet, M. Didier Lacourt est venu remettre au club une dotation matérielle qui récompense l'évolution du nombre de jeunes licenciés. Le 26 janvier dernier, deux sponsors du club, Cheminées Philippe et Plomberie Devèze, ont offert, en présence de Madame Le Maire, un sweat-shirt siglé à tous les joueurs lors d'une superbe réception au restaurant Atipyc. Le club remercie également Marie-Christine et Jean-Luc pour leur participation. Un repas pris en commun a clôturé ce bon moment.



Voeux du maire

Extraits du discours de Madame Anne-Marie Rosé, lors des vœux à la population du 25 janvier. Retrouvez toutes les photos et les vidéos sur www.marssac-sur-tarn.fr

«Monsieur le Député, Conseiller Général
Mesdames et messieurs les élus
Mesdames et messieurs les commerçants, artisans et chefs d'entreprises
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et messieurs les présidents d'associations
Mesdames et messieurs les relais de quartiers
Mesdames et messieurs les distributeurs du Marssac Info
Chers marssacois, chères marssacoises



Axelle Tragné, Maire du Conseil Municipal Jeunes

Nous voici réunis pour la cinquième année consécutive. Au fil des ans, ce moment est devenu incontournable pour nous. Et si je vous vois toujours aussi nombreux ce soir, c'est qu'il doit en

être de même pour vous. C'est un moment que nous avons souhaité et c'est toujours avec le même plaisir que je me retrouve devant vous...

L'année dernière, je vous disais déjà combien l'action du Conseil Municipal Jeunes est pour moi symbole de leur générosité, combien leur engagement est porteur

d'espoir. Cet espoir qui nous fait avancer, qui nous fait regarder demain plutôt qu'hier.

Vous le savez comme moi et j'aurai l'occasion d'y revenir, nos sociétés traversent une période d'incertitude et de doutes. Nombre de repères ont volé en éclats, nombre de certitudes ont disparu, nombre d'acquis ont été réduits à peau de chagrin... Le pessimisme, l'inquiétude, la peur de demain, la peur de l'autre et le repli sur soi semble être devenu le discours dominant.

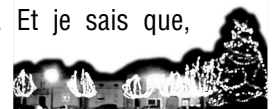
Je ne suis pas d'accord ! Je veux croire en demain.

Et ce que font ces jeunes du conseil municipal me renforce jour après jour à garder espoir et à continuer à travailler dans cette direction : écoute, engagement, solidarité et responsabilité... Ce n'est que dans cette voie, ce n'est qu'ensemble, au quotidien, que nous arriverons à traverser cette période difficile. Et, j'en suis sûre, nous en sortirons plus solidaires et plus forts.

Mais, comme diraient les jeunes, je ne suis pas là pour plomber l'ambiance. Je suis là ce soir pour vous parler de Marssac, de notre commune, de 2012 et de 2013.

L'année 2012, mesdames et messieurs, a été une année dense et riche pour notre commune.

Début 2012 nous avons terminé la construction des nouvelles salles associatives. Nous les avons ouvertes aux associations dès le mois d'avril. Et je sais que,





depuis, elles sont très appréciées de tous ceux qui les utilisent. Cette ouverture arrivait après la fin de deux autres chantiers importants pour la vie de Marssac, la requalification de la rue des Peyragues et celle de la rue de l'église. Nous avons inauguré ces trois réalisations en mai, en fanfare et à vélo, lors d'une promenade inaugurative très conviviale.

En 2012 nous avons continué les travaux pour les associations :

Il y a d'abord eu la mise aux normes du stade Désiré Gach que nous avons réalisée en été. En effet à la demande de la Ligue, il nous a fallu agrandir les vestiaires. Cela était indispensable pour que notre club de foot ait toutes les chances de continuer à évoluer à son plus haut niveau.

Nous avons également créé un nouveau local de rangement pour les joueurs du club de boules que nous avons mis à leur disposition en décembre.

En 2012 nous avons lancé, avec la SEM 81, l'aménagement de la deuxième tranche de la ZAC du Bourdelas.

Le macro lot 11, rue toinarié, a été réceptionné en octobre. Huit parcelles sont d'ores et déjà vendues et trois sont sous compromis.

Si vous êtes passés par là vous avez pu voir que de nouvelles maisons sortent déjà de terre. De nouvelles habitations, ce sont de nouvelles familles qui viennent s'installer à Marssac. Des enfants à l'école, de nouveaux membres pour les associations, des clients pour nos commerces et nos entreprises. Sachons les accueillir avec chaleur.

Ces nouvelles constructions que nous voyons fleurir un peu partout sont la preuve tangible de l'attractivité de notre commune, une attractivité dont la Dépêche s'est fait l'écho récemment.

En 2012 nous avons mis en ligne notre nouveau site internet et son espace mis à la disposition des associations. Dès son lancement, ce site a trouvé son public. Et le nombre de visites ne cesse d'augmenter, preuve qu'il répond à un réel besoin...

2012, a été aussi l'année de nos associations.

Notre club de foot a fêté ses 50 ans d'existence, le Wajutsu ses 20 ans. Le comité des fêtes fêtera pour sa part ses 50 printemps cette année. Cette longévité est la marque de la qualité de tous leurs dirigeants et de leurs membres bénévoles qui se succèdent depuis toutes ces années...

...Près de 10 nouvelles associations se sont créées ces dernières années. Certaines ont disparu très vite, d'autres se sont développées petit à petit et font leur trou au sein de notre commune. Je gage que dans 10, 25 ou 50 ans, certaines seront encore présentes et au mieux de leur forme.

Je n'oublie pas non plus nos commerçants, nos artisans et nos entreprises. Notre journal, le Marssac info, se fait, tout au long de l'année, l'écho de ces installations, ces déménagements, ces changements de propriétaires qui rythment la vie de notre commune.

...Nous comptons plus de 150 entreprises sur notre commune, des plus petites, les autoentrepreneurs, aux plus grandes, filiales de groupes. Ce sont toutes des acteurs importants pour la vie de notre territoire et son attractivité. Je ne peux que continuer à vous inciter à fréquenter ces hommes et ces femmes qui font la richesse de notre village et qui contribuent, chacun à leur manière, à renforcer le lien social.



Cette année 2012 a été enfin l'occasion pour Marssac de mettre à l'honneur son patrimoine durant les journées nationales du patrimoine de septembre.

Et pour l'année 2013, vers quels projets prenons-nous le cap ?

En 2013 nous allons conduire la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour mettre notre PLU en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois. Cette mise en conformité est obligatoire. Elle doit être faite d'ici 2014 dans la cinquantaine de communes sur lesquelles le SCOT s'applique...

Nous avons commencé à travailler depuis quelques semaines avec un cabinet d'urbanisme pour préciser le développement et l'organisation de notre territoire pour les 15 ans à venir. Nous le ferons dans le respect des objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de notre PLU approuvés en 2005...

En 2013 nous allons accentuer notre action en faveur des économies d'énergie

Cette année pour la première fois nous expérimenterons la coupure de l'éclairage public la nuit. Nous le ferons dans le quartier de Guille dans lequel l'éclairage public doit être installé bientôt. Nous organiserons bien entendu une réunion d'information préalable avec les habitants du quartier. L'objectif de cette mesure est triple : réduire la pollution lumineuse qui affecte les biorythmes humains, préserver la vie de la faune nocturne et réduire notre facture énergétique.

En 2013 nous allons élargir les plages d'accueil du public à la mairie en ouvrant le mercredi après-midi.

Ce changement sera fait à effectif constant et sans augmentation de la durée de travail des agents concernés. Il implique par contre une réorganisation des emplois du temps de chacun... Je sais, pour les fréquenter depuis de nombreuses années, que l'ensemble de nos agents, l'ensemble des personnels qui travaillent dans notre mairie, ont le sens du service public, le sens du service pour le public. Je profite de cette occasion qui m'est donnée pour les remercier de leur engagement et de leur implication dans leur travail.

En 2013 nous travaillerons au sein du SIVU Petite Enfance sur le projet de création d'une micro crèche de 10 places sur la commune de Terssac.

Cette micro crèche sera une structure satellite de la crèche Chapi Chapo et elle sera gérée par la même direction. Avec ce projet nous porterons la capacité d'accueil

de la crèche actuelle de 25 à 35 places. Cela permettra de rapprocher l'offre d'accueil sur Terssac, pour les familles de Terssac, et de réserver davantage de places à Marssac pour les familles de Marssac.

La micro-crèche n'est pas le seul projet que nous nous attachons à faire sortir de terre. Le projet de complexe omnisports est toujours d'actualité.

Bien sûr nous continuons par-ci par-là d'entendre des gens bien informés et bien intentionnés dire que rien n'est fait et que rien ne sera fait.



Comme je vous l'ai annoncé l'année dernière, nous avons voulu étudier en profondeur l'état de nos finances et prendre en compte toutes les hypothèses...

Je le dis et je le redis : ni moi, ni mon équipe ne mettrons jamais à mal les finances de la commune pour tenir un engagement pris en 2008, alors que nous fêtons 2013, et que les choses ont évolué. Et pas forcément dans le bon sens...

Désormais le cahier des charges, qui prévoit, je vous le rappelle, la construction d'un dojo et d'une salle omnisport, est terminé. Nous connaissons nos marges de manœuvre financières. En novembre dernier le





conseil municipal a voté le lancement de l'appel d'offre pour le choix de l'architecte. Cette année nous allons travailler avec lui pour concevoir les plans du bâtiment et déposer les dossiers de demandes de subventions.

Comme disent les américains, nous avons été élus pour "faire le job". Nous faisons le job.

Bien d'autres choses encore sont dans les cartons :

- L'agrandissement des locaux au stade Saint-Maury pour créer une nouvelle salle. Le permis de construire vient tout juste de nous être accordé.
- La réalisation d'un aménagement de sécurité pour les piétons, route d'Albi.
- La finalisation de notre chemin de randonnée qui se heurte à la réticence de certains riverains mais que nous avons espoir de lever.

Je ne vais pas aller plus loin. Vous le voyez, les élus ne manqueront pas de travail cette année encore. J'en profite pour saluer ce soir toute l'équipe du conseil

municipal et pour remercier les élus de leur engagement constant au service de la collectivité...

Mes vœux vont également :

- A tous nos agents municipaux qui par leur travail nous accompagnent pour construire notre cadre de vie de demain
- A tous les nouveaux habitants de Marssac qui arrivent parmi nous

Mes vœux vont également à tous ceux qui sont dans la peine, dans la solitude, dans la recherche d'un emploi, pour qu'ils trouvent des raisons d'espérer

Mes vœux sont enfin pour vous tous.

Que cette année soit belle et bonne pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

Très Bonne année à tous.

Merci»

[dernière minute]

BON A SAVOIR **Le Règlement** **communautaire** **de voirie entre** **en vigueur**

Le Conseil Communautaire du 18 décembre a approuvé le Règlement communautaire de voirie qui s'applique désormais aux 17 communes de la Communauté d'agglomération. Ce document définit les règles qui régissent les autorisations de réalisation de travaux sur le domaine public (demande de permission de voirie), quelle que soit la commune d'origine du demandeur.

Il est disponible sur les sites de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi que sur le site de la commune de Marssac (marssac-sur-tarn.fr), à la rubrique Urbanisme.

Il peut être également consulté sur place à la mairie de Marssac.

